

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire	J203

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1611- 4 et L.4221-1 et suivants
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.214-6, L.442-5 et suivants, L.442-13 et suivants, et L533-1
- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 810-1 et suivants, L. 811-3, L. 813-1 et suivants
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10
- VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment son article 22
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 mars 2017 approuvant les mesures du « Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention relatif aux Crédits d'équipement professionnel
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14

avril 2023 approuvant les modifications du règlement d'intervention du dispositif Gratuité des ressources pédagogiques

- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, et notamment son programme J 203 « Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire »
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2024 et notamment son programme J202 - Contribuer à la réussite des élèves des établissements privés
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 5 juillet 2024 approuvant le règlement d'intervention de l'appel à projets « Actions en faveur des jeunes en difficulté dans leur établissement »
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les modifications apportées aux barèmes des formations éligibles aux Crédits d'équipement professionnel
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant la convention-type relative à la dotation d'utilisation des équipements sportifs, aux aides sociales et aux crédits éducatifs d'autonomie entre la Région des Pays de la Loire et l'organisme de gestion de l'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant la convention entre la Région et l'Organisme de gestion, Association MFR Carquefou
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant la convention entre la Région et l'Organisme de gestion, OGEC Saint Joseph et Saint Thomas d'Aquin
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant la convention entre la Région et l'Organisme de gestion, OGEC La Providence
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant la convention-type
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE DE BERNAY EN CHAMPAGNE
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, AGCENS Association de Gestion Cens
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, AGECE Charles Péguy lycée Charles Péguy

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, Association Gestion Etablissement Enseignement Agricole Privé JB ERIAU
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, ASSOCIATION MFR LE CEDRE ST BARTHELEMY D'ANJOU
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, OGEC INCAF
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, OGEC NOTRE DAME DE LA TOURTELIERE
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, Association de Gestion du LEGTAP Rochefeuille
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, AEFPA Blain Derval
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, OGEC Familial du Val d'Erdre
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant les termes de la convention initiale entre la Région et l'organisme de gestion, Association Institution Ste Marie
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 22 novembre 2024 approuvant les deux conventions de mise en œuvre du « service civique décrochage » avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT PAYS DE LA LOIRE et l'Association UNIS CITE
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 novembre 2024 approuvant la présente convention de subventionnement avec l'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 novembre 2024 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale relative au financement du projet MICROJOULE avec l'organisme de gestion OGEC LA JOLIVERIE

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement d'un montant de 181 805 € pour une dépense subventionnable de

181 805 € TTC aux établissements recensés en annexes 1 et 2 au titre de la Gratuité des ressources pédagogiques

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 181 805 € au titre de la gratuité des ressources pédagogiques

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement complémentaires au titre de la gratuité des ressources pédagogiques d'un montant de 6 834 € pour une dépense subventionnable de 6 834 € TTC aux lycées en ayant fait la demande conformément à l'annexe 1

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire correspondante d'un montant de 6 834 € aux lycées en ayant fait la demande au titre de la gratuité des ressources pédagogiques

D'APPROUVER

les avenants aux conventions relatives à la dotation d'utilisation des équipements sportifs, aux aides sociales et aux crédits éducatifs d'autonomie entre la Région des Pays de la Loire et les organismes de gestion des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et avec le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, présentés en annexes numérotées de 3 à 13

DE M'AUTORISER à signer lesdits avenants

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 13 990 € pour une dépense subventionnable de 13 990 € TTC aux établissements en ayant fait la demande, conformément aux annexes 14 et 15 au titre des crédits d'équipement professionnels

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire correspondante d'un montant de 13 990 € au titre de la dotation de crédits d'équipement professionnel

D'APPROUVER

les avenants aux conventions relatives à la dotation d'utilisation des équipements sportifs, aux aides sociales et aux crédits éducatifs d'autonomie entre la Région des Pays de la Loire et l'organisme de gestion de l'établissement privé sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et avec le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, présentés en annexes 16, 17 et 18

DE M'AUTORISER à signer lesdits avenants

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 13 000 € pour une dépense subventionnable de 13 000 € TTC aux lycées en ayant fait la demande, conformément à l'annexe 14 au titre du Fonds social lycéen

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire correspondante d'un montant de 13 000 € au titre du fonds social lycéen régional

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 780 000 € en faveur des projets éducatifs et des partenariats

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement forfaitaire de 9 000 € à l'OGEC La Joliverie de Saint Sébastien sur Loire pour le projet Microjoule au titre de l'année 2024, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023 (opération n°2023_10177)

D'APPROUVER

l'avenant n°1 de la convention triennale 2023-2025 figurant en annexe 19

DE M'AUTORISER à le signer

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire de 36 000 € en faveur de l'UNSS Pays de la Loire pour l'année 2024/2025, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023 (opération n°2023_10177)

D'APPROUVER

la convention financière figurant en annexe 20 entre la Région des Pays de la Loire et l'UNSS Pays de la Loire

DE M'AUTORISER à la signer

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de fonctionnement de 71 095 €, sur la base des dépenses subventionnables de 110 181 € TTC en faveur des établissements dont les projets sont présentés dans le tableau en annexe 21, dans le cadre de l'appel à projets « actions en faveur des jeunes en difficulté dans leur établissement » 2024/2025

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 71 095 € au titre de l'appel à projets « actions en faveur des jeunes en difficulté dans leur établissement » 2024/2025

D'APPROUVER

la convention type établie entre la Région des Pays de la Loire et les établissements privés figurant en annexe 22

DE M'AUTORISER à la signer

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 000 € sur la base d'un forfait de 750 € par jeune, dans la limite d'un plafond par association bénéficiaire, aux deux associations dont la liste est présentée en annexe 23

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

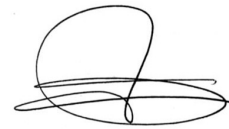
la convention établie entre la Région des Pays de la Loire et la ligue régionale de l'Enseignement
Pays de la Loire figurant en annexe 24

D'APPROUVER

la convention établie entre la Région des Pays de la Loire et Unis Cité figurant en annexe 25

DE M'AUTORISER à les signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 27/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs